

Emmanuel FRUCHARD
Conseiller municipal de Saint-Germain-en-Laye
25 rue Péreire
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

29 déc. 2009

Monsieur Maurice Solignac
Conseiller général

Hôtel du Département
2, Place André Mignot
78012 Versailles Cedex

Monsieur le Conseiller général,

La presse s'est faite l'écho récemment (voir copie jointe) d'anomalies de gestion des actions humanitaires du CG 78 en Afrique. Le choix des actions, la communication inexacte des réalisations ainsi que la gestion financière ont été critiqués.

Pourriez-vous m'apporter des précisions sur ces actions humanitaires, et particulièrement leur gestion financière, que vous avez dû suivre en tant que président de la commission finances depuis 2004, et maintenant vice-président aux affaires financières ?

Des mesures correctives ont-elles été mises en œuvre ?

Par ailleurs le conseil général ne dispose pas de service d'inspection. Que pensez-vous de cette absence et va-t-elle être bientôt comblée ?

Pour finir, je n'ai pu avoir que des évaluations approximatives du coût du projet avorté de circuit de Formule 1. Pourriez-vous m'indiquer quel coût restera à la charge du département pour 2008 et, de manière prévisionnelle, pour 2009 ?

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller général, l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel Fruchard

Des bonnes œuvres perdues dans les sables d'Afrique

PLUSIEURS élus UMP des Yvelines, département tenu par la droite depuis quarante-deux ans, ont des sueurs froides. Ces angouissés craignent que la justice ne mette son nez dans l'aventure de la « *Coopération décentralisée* » avec l'Afrique, action humanitaire lancée en 2007 par Pierre Bédier, alors président du conseil général et député-

maire de Mantes-la-Jolie. Cette année-là, le département et la mairie décident d'engager plus de 1 million d'euros par an pour soutenir le développement local dans une demi-douzaine de pays africains.

Première cible, le Maroc et la région de Matam, au Sénégal. Un choix qui ne doit rien au hasard : de nombreux élec-

teurs de Mantes sont originaires de ces deux contrées. Pure coïncidence, les conventions de coopération sont signées à la veille des élections législatives de juin 2007, où Bédier sera réélu de justesse. En mai dernier, il a été démis de tous ses mandats à cause d'une bête condamnation à 18 mois de prison avec sursis pour corruption et recel d'abus de biens sociaux.

Digue ensablée

Les travaux annoncés se sont fait désirer. En 2008, Bédier se vante d'avoir achevé une demi-douzaine de chan-

niers dans la région de Matam. En fait, deux seulement ont été menés à bien : l'aménagement d'une salle de classe et la réalisation d'un forage d'eau potable. Les autres projets ont été annulés ou reportés. Contacté par « Le Canard », le maire d'Oroussogui (Sénégal) confie ainsi qu'il attend toujours la construction de la digue et du bassin de rétention promise depuis 2007 et l'installation du système d'irrigation de la bananeraie que Bédier prétendait avoir inauguré en 2008...

Le département a pourtant versé les subventions prévues

à l'Adéframs, une petite association chargée de coordonner son action. Mais seulement 9 % des sommes reçues en 2007 par l'Adéframs pour le Matam ont été dépensés dans l'année. Et ce n'est guère mieux aujourd'hui : à lire les comptes de 2009, le département a déjà payé des travaux qui n'ont pas encore commencé. En revanche, d'autres factures ont pris de l'embonpoint. Par exemple, le prix de l'équipement du forage d'Oroussogui a triplé en moins de deux ans. Et le devis pour une moto-pompe fait mourir de rire les professionnels : 40 000 euros, au moins cinq fois le prix réel...

Département intouchable

le département ne dispose d'aucun service d'inspection. Une « direction de l'évaluation » a bien été créée, mais elle n'existe que sur le papier. De son côté, le préfet des Yvelines, chargé du contrôle de légalité, paraît dormir du sommeil du juste. Il est vrai que son logement de fonction est entretenu gratis par le conseil général. Difficile, dans ces conditions, de chercher dans la main qui vous loge et repasse vos chemises...

AVEC un budget de 1,3 milliard, les Yvelines comptent parmi les plus riches départements de France. Pourtant, ce bel argent est dépensé sans guère de contrôle. Cas unique en Ile-de-France, la chambre régionale des comptes n'a pas fourré son nez dans les affaires du conseil général depuis 2004. Et encore, la vérification portait seulement sur la période 1995-2000.

A la différence d'autres grandes collectivités locales,

D'autres subventions ont été distribuées selon des procédures irrégulières, voire à des associations qui ont disparu sans laisser d'adresse, comme l'atteste une note du conseil général. Il y en a, au total, pour 400 000 euros. Mais les successeurs de Bédier ont aimablement décidé de « *tirer un trait* » sur cette affaire, « *en accord* » avec le ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale, qui devait apporter sa propre contribution financière. Besson avait peut-être expulsé par mégarde les bénéficiaires...

Hervé Liffran

VACCIN H1N1 : DISPOSITIF ALLÉGÉ DURANT LES FÊTES

